

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE OROIS, J'ESPERE ET J'AIME

Dr N. E. DIONNE, Rédacteur en Chef

LÉGER BROUSSEAU, Editeur Propriétaire

FRANCE

LA DÉCLARATION D'ABUS

Chaque jour accentue davantage l'éloignement de l'Eglise et de notre gouvernement. Il n'y a pas un point de l'accord existant en fait et en droit entre les deux puissances depuis les premières années du siècle, qui ne devienne le sujet, la cause ou le prétexte d'un acte malveillant. On diminue le traitement des évêques et archevêques on réduit les subventions aux cathédrales et aux séminaires, on supprime les modestes indemnités accordées à un certain nombre de desservants, et on menace de les faire toutes disparaître, on rogne sur les ressources fournies aux paroisses par l'établissement des pompes funèbres, on laïcise à outrance les hôpitaux, les prisons, les écoles, on exerce des poursuites ridicules contre plusieurs de nos vénérés prélats, on laisse outrager la religion catholique par la presse, par la gravure, par la photographie, on traite presque officiellement les croyances catholiques comme une superstition dégradante qui mérite à peine un semblant de tolérance, en attendant l'occasion prochaine de l'extirper totalement. Il semble qu'on prenne à tâche de faire désirer aux fidèles la dénonciation du Concordat, la rupture complète des relations qui datent du berceau de la nation française, en un mot la séparation sans retour possible de l'Eglise et de l'Etat. Il serait plus loyal de le dire ouvertement.

On voit maintenant, d'après le *Journal officiel*, les déclarations d'abus contre les cinq évêques que le ministère a choisis, on ne sait pourquoi, entre beaucoup d'autres, pour faire tomber sur eux tout le poids de sa colère. Ce n'est pas que la simple "déclaration d'abus" pèse d'un poids bien lourd sur les chefs de nos diocèses. Cette espèce de mercenaire, renouvelée de l'ancien régime par les serviteurs fanatiques de la démocratie moderne, émanée d'un corps aussi dépourvu de considération que le conseil d'Etat mutilé que la République a octroyé à la France, provoque encore plus la sourde et l'indignation. Mais si la blessure est légère, l'intention méchante et provocatrice n'en subsiste pas moins, et nous nous en affligeons également, et pour l'Eglise notre mère, et pour notre pays.

Parmi les motifs allégués pour expliquer le lancement de ces foudres anodines—*telum imbellis sine ictu*—il nous plaît de relever le grief, bien étrange dans la bouche de nos incrédules conseillers d'Etat, de troubler les consciences. Oui, l'archevêque d'Albi, les évêques de Valence, de Viviers, de Langres et d'Annecy sont accusés d'avoir remué scandaleusement les consciences, parce qu'ils les ont éclairées. Désormais, avant d'écrire une lettre pastorale, NN. SS. les évêques feront bien de s'adresser en haut lieu et de prendre le mot d'ordre, non pas à Rome, mais à

Paris : simple intervention des rôles. Mais, pour demeurer fidèles jusqu'au bout à ce système, ils devront par compensation s'adresser au Pape pour élucider les questions de l'ordre civil et politique. Nos gouvernements s'accommoderont-ils de ce chassé-croisé ? Nous en doutons fort. Pourtant, si l'on enlève à l'Eglise son omnipotence spirituelle pour la donner à l'Etat, il faut bien indemniser la première en l'investissant de la puissance temporelle. Sinon, que lui restera-t-il ? Rien. Proposez tout net que vous voulez la supprimer, ce sera encore plus simple et plus radical que de rompre et de se séparer. Nous soumettons ce problème aux méditations du conseil d'Etat. En attendant qu'il l'ait résolu, nous autres catholiques, nous consulterons nos évêques plutôt que nos ministres. Quel singulier directeur de conscience nous aurions dans M. Jules Ferry !

LÉONCE DE LA RALLAYE.

Le R. P. Beckx

Le T. R. P. Beckx, général de la Compagnie de Jésus, adresse à M. Eugène Veuillot la lettre suivante :

Rome, 21 avril.

Monsieur,

Votre douleur est grandement consolée par les hommages publics rendus à la mémoire de monsieur votre frère. Le concert unanime qui s'élève autour de sa tombe est la preuve irréfutable d'une popularité vraie, que lui ont méritée ses vertus de chrétien et son génie de polémiste. A certains jours quelques-uns auraient voulu opprimer cette voix importune qui dénonçait les compromis, dissipait les illusions et réveillait les âmes assoupies ; aujourd'hui, les milliers de voix qui acclament le nom de M. Louis Veuillot justifient pleinement ses principes et sa conduite. Dieu a retiré du combat un défenseur de son Eglise aussi soumis que vaillant, mais d'autres, héritiers de sa foi militante, suivent les exemples de ce grand chrétien.

Je ne dois pas oublier, monsieur, que la Compagnie de Jésus, généralement défendue dans plusieurs circonstances, a une dette toute spéciale de reconnaissance envers M. Louis Veuillot : j'ai été heureux d'apprendre que l'un de mes fils l'assistait à ses derniers moments. Un voyage à Rome, où je suis encore, m'a empêché de vous faire parvenir plus tôt l'expression de mes sentiments. Mes prières et celles de mes religieux demandent pour son âme le repos dans le sein de la vérité et de la justice éternelles.

J'ai l'honneur d'être avec respect, monsieur, votre humble serviteur en J.-C.

PIERRE BECKX,
Général de la Compagnie
de Jésus.

Le comte de Chambord

M. Eugène Veuillot a reçu M. le comte de Chambord la lettre autographe suivante, que nous insérons à titre de document :

Goritz, 2 avril 1883

"Un chrétien comme votre frère, monsieur, ne pouvait mourir, après une lutte d'un demi-siècle pour Dieu et le triomphe de son Eglise, sans que je prisse part à l'émotion de tous les vrais catholiques. Le marquis de Breux-Brézé, en vous portant l'expression de ma sincère condoléance, n'a été que le fidèle interprète de mes regrets et de ma gratitude. Je dis ma gratitude, parce que du jour où cet esprit si élevé, aussi inaccessible aux calculs de l'ambition qu'aux lâchetés du respect humain, éclairé par les leçons de l'expérience et guidé par la droiture de sa raison, fut saisi de la vérité politique comme il avait été saisi de la vérité religieuse, de ce jour il a été le plus vaillant auxiliaire de la monarchie traditionnelle, dont la nécessité n'est jamais mieux démontrée qu'à l'heure où nous sommes, à l'heure des derniers abaissements et des suprêmes humiliations. Devant les persécutions accomplies et celles qui se préparent, comme il aurait flétri les crimes sociaux qui se succèdent si rapidement dans notre France, en appelant sur elle les plus redoutables châtiments !

"Après avoir tenté d'arracher au père de famille l'âme de son enfant, l'hérésie triomphante n'a-t-elle pas la prétention de s'installer au chevet de l'ouvrier chrétien, sur son lit d'hôpital, pour en interdire l'accès au véritable consolateur et à l'unique ami ? Avec quelle éloquence Louis Veuillot eût dénoncé à la conscience publique la suppression des aumônes dans les hospices, suivant de si près l'expulsion de héroïques filles de la charité !

"Je ne puis oublier non plus sa chaleureuse adhésion donnée à ma parole dans toutes les circonstances où j'ai cru devoir élever la voix devant mon pays. Spécialement en 1873, alors que nous touchions au port, quand les intrigues d'une politique moins soucieuse de correspondre aux vraies aspirations de la France que d'assurer le succès de combinaisons de parti, m'obligèrent à dissiper les équivoques en brisant les liens destinés à me réduire à l'impuissance d'un souverain désarmé, nul autre ne sut pénétrer plus avant dans ma pensée, ni mieux donner à ma protestation son véritable sens.

"J'étais donc bien fondé à vous parler de ma gratitude, qui s'étend, n'en doutez pas, à tous ses collaborateurs, en commençant par vous, le plus intimement associé à ses rudes combats. Puissent les témoignages de sympathie qui vous arrivent de toutes parts, être une consolation pour la digne sœur qui a tenu une si grande place dans la vie de celui que vous pleurez, pour ses filles, pour le gendre dont Louis Veuillot était avec tant de raison si fier, pour

ses neveux, pour tous les vôtres. Soyez mon interprète auprès d'eux tous, et comptez sur mes sentiments bien sincères.

HENRI.

La ville de Rome

Nous lisons dans le *Journal de Rome* :

La main de Dieu a écrit toute l'histoire de Rome. Aveugle qui ne sait déchiffrer les caractères divins de ce livre sibyllin. Nous possédons aujourd'hui la suite des volumes que Tarquin a laissé détruire par la prophétesse de Cumès, et si les derniers chapitres nous échappent encore, du moins le Christ nous en a annoncé le mot final.

Dès le premier jour, Rome reçut son véritable caractère, qui fut d'être un asile.

Vous tous qui souffrez, qui avez péché, qui cherchez votre voie dans l'inquiétude et l'angoisse, vous tous à qui le monde est ingrat, déshérité, désespéré, coupables, venez à Rome. L'asile est ouvert ; quelle que soit la langue que vous parlez, venez à l'ombre de la croix de Saint-Pierre, sous la vaste conque qui a la forme du ciel : vous trouverez là ceux qui, consolant votre peine, réhabilitant votre conscience, vous rendant l'honneur et l'innocence, pourvoyant à votre détresse, feront de vous, misérables, des citoyens romains. Là est la patrie commune des âmes ; là, auprès du tombeau des Apôtres et des martyrs, vous reprendrez votre place dans la famille du Christ. Là est l'asile universel des douleurs humaines.

Mais si, comme Rémus, le frère ingrat, vous franchisez par dérision l'enceinte sacrée, si vous transgressez la loi romaine, vous aussi vous êtes voués à la mort, à cette mort de l'âme plus cruelle que l'autre : vous tombez dans le précipice de Tarpeia, la traîtresse.

Dieu, qui voulait que sa religion devint universelle et catholique, décida que Rome, sa ville d'élection, devint la conquérante du monde. Il donna aux vieux rois le génie guerrier, et il leur dicta ces lois de police fondamentale qui subsistent encore dans toute société bien faite : *Senatus populusque romanus*. C'est lui qui conduisit les consuls à la conquête et à la pacification du monde. C'est lui qui inspira à Auguste et à ses successeurs ce génie administratif qui leur permit de retentir pendant des siècles dans la paix et dans l'unité le plus vaste empire dont l'histoire fasse mention. Rois, Consuls, Césars, étaient à leur insu les précurseurs de Dieu, et ils préparaient le règne du Christ. Quand le monde fut préparé par la conquête romaine à recevoir la loi universelle de la fraternité et de la charité, Dieu abandonna les fiers conquérants à leur néant. La force brutale des Barbares triompha alors de la puissance organisée de Rome, et des hordes sauvages vinrent à bout de la

reine du monde, afin que les hommes apprissent clairement que les empereurs sont sages et vainqueurs autant qu'il plaît à Dieu, que les lois ont leur efficacité jusqu'au jour marqué par Dieu, et que tout colosse édifié par des mains humaines a des pieds d'argile.

Mais ce n'était pas fini de Rome : la vraie Rome commençait. La tiare pontificale remplaçait le laurier impérial. Les Césars ne recevaient plus les honneurs des soires de l'apothéose ; mais les Papes recevaient la palme des martyrs ou l'aurole des Saints.

Les rois avaient duré deux siècles et demi ; les consuls cinq siècles ; les empereurs quatre siècles. Depuis quinze siècles, les Papes disposent de la plus imposante puissance qui soit au monde, et depuis dix-huit siècles l'Eglise est constituée dans son immuable unité. La grandeur de la Rome chrétienne a déjà surpassé de mille ans la grandeur de la Rome païenne.

Et, aujourd'hui, les très petits personnages que la plus mesquine révolution a conduits à Rome prétendent sérieusement à l'héritage des consuls, des empereurs et des Papes ? Croient-ils que Dieu a organisé l'histoire pour le faire aboutir à la domination de M. Depretis et au triomphe de M. Mancini ? Pensent-ils que les Barbares ont été soumis, que les Gentils ont été convertis pour préparer les destinées de la Maison de Savoie ? Telle serait la fin de la majestueuse histoire ? Allons donc !

Ce ne sont pas les premiers qui ont campé dans Rome ! Rome a subi d'autres insultes, depuis Brennus jusqu'à Garibaldi. Rome a chassé maintes fois ses consuls, ses empereurs et ses Papes. Elle fut réduite un moment à n'être plus qu'une bourgade de pauvres ébriés abrités sous des ruines. Pourtant, ce n'était pas fait de Rome, ni du Consulat, ni de l'Empire, ni de la Papauté !

Au commencement du siècle, un génie autrement redoutable, une puissance autrement solide que celle des mandataires de la maçonnerie internationale, avait fait de Rome le chef-lieu d'un département français. Et après ? Pie VII a fini ses jours Pape roi, alors que son persécuteur et son geôlier languissait sur le rocher de Sainte-Hélène.

L'Italie passera, et la Papauté ne passera pas. La Ville Eternelle est trop grande et trop belle pour devenir l'asile de la Révolution. Rome verra encore d'autres barbares l'envahir, elle sera souillée par d'autres profanations ; mais Rome triomphera.

Allez donc et passez, alliés des germains, soldats barbares ! Ce n'est pas pour vous que les légions romaines ont vaincu ; ce n'est pas pour vous que les martyrs sont morts ; ce n'est pas pour vous que la pitié de l'univers a comblé Rome de ses richesses.

Vous n'êtes ici que des intrus, et Rome se lavera de vos souillures, comme elle s'est lavée de la souillure des soldats d'Alarie et de Gaiscar.

des profanations de Rienzi. Rome n'est pas à vous, elle n'est pas pour vous.

On dit que vous rêvez d'ouvrir à Rome de nouvelles destinées, de reconstituer au profit de la Révolution la grandeur de Rome, et de faire de Rome la capitale de la franc-maçonnerie. Mais la Révolution vous presse et vous écrase. Vous n'en êtes pas les maîtres. C'est elle qui vous chassera elle-même.

La Révolution est une louve, mais non pas la louve romaine qui nourrit les fils de rois : c'est le carnassier qui les dévore.

HENRY DES HOUX.

Suisse

Le Conseil fédéral de la Confédération helvétique a adopté à l'unanimité l'arrêté suivant, concernant Mgr Gaspard Mermillod :

"Le conseil fédéral suisse, vu l'arrêté du 17 février 1873 interdisant à M. Gaspard Mermillod le séjour sur le territoire suisse ;

Vu les termes du dit arrêté portant que cette interdiction cessera à partir du jour où M. Mermillod déclarerait au Conseil fédéral ou au Conseil d'Etat de Genève, qu'il reconferait à toute fonction confiée par le Saint-Siège contrairement aux décisions fédérales et cantonales ;

"Attendu que cette disposition visait la charge de vicaire apostolique pour le canton de Genève conférée par le Saint-Siège le 15 janvier 1873 à M. Mermillod, et que ce dernier avait déclaré vouloir exercer malgré les décisions contraires du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat de Genève ;

"Attendu que, dans sa lettre du 16 mars 1883 adressée au Conseil fédéral, M. Gaspard Mermillod a expressément déclaré que le vicariat apostolique de Genève avait pris fin ;

"Attendu qu'une déclaration semblable se trouve aussi dans la note signée le 13 du même mois par S. Em. Mgr le cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat du Saint-Siège, note remise au Conseil fédéral par M. Mermillod ;

"Considérant qu'il est satisfait par ces déclarations aux conditions exigées par l'arrêté du 17 février 1873 pour la main-lèvede de l'interdiction de séjourner en Suisse, prononcée contre M. Gaspard Mermillod ;

"En ce qui concerne l'arrêté rendu le 27 mars 1883 par le gouvernement de Genève, et la lettre adressée par ce dernier le même jour au Conseil fédéral ;

"Attendu que, sous réserve des dispositions de la Constitution fédérale, tout ce qui concerne l'organisation de l'Eglise est du domaine des cantons,

"Arrête :

"1. L'arrêté du 17 février 1873 est rapporté.

"2. En ce qui concerne la charge épiscopale confiée à M. Mermillod, les droits des cantons intéressés sont

Feuilleton du COURRIER DU CANADA

16 Mai 1883—No 16

LA FILLE DE NOTRE-DAME

LA VIE BOURGEOISE EN 1787

[Suite]

Et il ne tarda pas à disparaître derrière le Coin Menteur.

Piquendaire s'avança, et dit avec sa solennité habituelle :

—Ce garçon-là, qui porte cette malle, est un imbécile, bavard, insolent, à qui je ferai, tôt ou tard, faire connaissance avec la Geôle, pour lui apprendre à respecter le clergé, la noblesse et la bourgeoisie. Mais pour cette malle, c'est bien celle de Mlle Deladame.

—Et qui est-ce que cette demoiselle Deladame ?

—C'est répondit Piquendaire, la fille d'un des gros négociants de la bonne ville, que Dieu bénisse ! je dis la ville, car pour lui Gengalphe Deladame, murmura le vieillard avec colère, c'est un impie, un traître et un renégat, que le diable l'emporte !

Le porte-bannière s'avança, et,

posant son poing formidable sur l'épaule de l'agent :

—Je veux bien vous avertir qu'il ne faut pas dire un mot de plus sur la fille de Notre-Dame. Sans quoi, nous chambardons tout. Voilà l'opinion de Colas Broquant. De M. Deladame, dites-en ce qu'on voudra : honnête homme, mais incrédule comme un chien, et renégat pire qu'un Anglais. Lui, je vous l'abandonne. Mais la demoiselle ! Paraitrait que tous ceux qui l'ont vue à Margate disent que c'est une vraie Deladame. Pour lors nous serons pour elle ce que nos pères et autres ancêtres ont été pour les vieux Deladame depuis que Boulogne existe. Car ce sont des gens plus vieux que les rois de France.

—Je n'ai rien à dire de ces gens-là. Mais la malle ne passera pas comme ça, dit fermement l'agent en faisant un signe qui amena plus près de lui les soldats de Berwick. Entendons-nous. Je n'ai nulle envie de vexer les bourgeois de Boulogne ni leurs filles. Et je suis plein de vénération pour celle-là, puisqu'elle est si vénérable. Mais j'ai dit qu'on ne laisserait sortir aucune caisse appartenant à un passager.

—Eh bien ! justement, dit Louis-Marie, ça, ce n'est pas une malle de passager ; mademoiselle est en Angleterre, où elle demeure.

—Ça change de thèse, comme on dit, répliqua l'agent. Mais il me faut

l'affirmation du capitaine.

Parker jura volontiers que la demoiselle, Dieu me damne, n'était pas dans son navire.

—Maintenant, dit le second agent, à qui les gestes de Louis-Marie ne semblaient pas naturels, il s'agit de savoir si c'est bien la malle de cette jeune fille. Voyons la clef de ce coffre.

—Mais je n'ai pas de clef, puisque j'ai un laissez-passer de la France.

—Soit, cela regarde la douane. Pour nous, il faut que cette malle soit ouverte. Mais sois tranquille, continua l'agent en souriant complaisamment ; un coup d'œil nous suffira pour reconnaître des bagages de femme.

Louis-Marie pâlit. Il regarda autour de lui, cherchant un vide dans la foule pour s'enfuir. Mais tout était compact. Chacun serrait son voisin, et trente têtes avançaient leurs yeux écarquillés sur la malle, qui gisait aux pieds des policiers.

Inglevert s'approcha et mit la main sur l'épaule de l'agent, qui avait emprunté un sabre à un des douaniers, et qui se préparait, au grand murmure de la foule, à faire sauter la serrure.

—Ambassadeur des âmes du Purgatoire ! dit-il solennellement. Vous avez la figure d'un joueur de violon qui est mon ami et qu'on nomme Mistentflûte ; écoutez que je vous donne un bon conseil.

Il se pencha vers lui et lui montra

du doigt une clef qui pendait à la serrure.

—Ce n'est pas là une précaution de conspirateur, dit le vieil écu-de-policie.

L'agent supérieur, fort connu sous le nom de Poussaton le jeune, le regarda d'un air hésitant.

—Les gens à qui nous avons affaires sont d'habiles coquins, dit-il. D'ailleurs la figure du garçon ne me revient pas.

Louis-Marie, en effet, grinçait des dents, levait les poings, pâlisait, en se demandant s'il devait se sauver, ou étrangler Poussaton.

Malgré les protestations, la malle fut ouverte. Louis-Marie ne put retenir un geste de stupefaction. Elle était bien réellement pleine de robes, de jupons, de rubans, de dentelles.

L'agent souleva la première couche de vêtements, il vit un chat, des coudes, des postiches, un pierrot.

—Allons, c'est assez, dit Poussaton en refermant la malle. Vous voyez, mesdames les matelotes, quel respect je professe pour le beau sexe, dont vous êtes un ornement, heu, heu ! provincial. Il suffit que je constate la présence de vos charmes ou de ce qui les orne pour que je laisse tout passer. Vous comprenez, dit-il tout bas à son compagnon, on nous signale une malle d'homme, d'un homme petit, maigre...

Pendant ce temps, la tête d'Ingle-

vert était à peindre. Il avait considéré les robes contenues dans la malle avec une attention extrême, qui s'était changée peu à peu en surprise. Ses gros yeux s'écarquillaient. Il retira son immense chapeau et regarda en rêvant les têtes de mort dont il était orné, comme s'il voulait leur demander conseil. Puis il alla trouver Piquendaire.

—C'est bien fâcheux, lui dit-il à mi-voix, que ma sœur la Pauvresse ne soit pas ici pour me conseiller. Elle me dirait si je dois ou non vous dire une chose importante.

—Ah ! oui, répliqua le bonhomme avec candeur, c'est fâcheux qu'elle ne soit pas là.

—C'est que, voyez-vous, ces robes-là... Mais regardez bien cet agent parisien. Ne trouvez-vous pas qu'il ressemble à un joueur de violon qu'on appelle Mistentflûte et qui est mon ami ?

—En effet, c'est bien possible. Il est vrai que je n'ai jamais connu Mistentflûte. Mais du moment que vous, Ambassadeur, qui êtes un sage petit bourgeois de la bonne ville, croyez qu'il lui ressemble...

Mais Inglevert s'était déjà éloigné, sans toutefois perdre de vue Poussaton.

—Allons, mon garçon, dit celui-ci à Louis-Marie en l'aidant à mettre sa malle sur une brouette, tu vois bien que le diable n'est pas si noir qu'on le dit.

Le chevalier, qui, du pont du bateau et avec un sang-froid parfait, suivait cette scène, ne put retenir un grand éclat de rire quand il vit la police prêter si obligeamment ses dignes mains à l'introduction, dans le royaume de France de cette caisse dont le fond renfermait les plus abominables et les plus ignobles pamphlets contre la reine, contre la cour et contre l'autorité royale.

—Eh bien ! c'est vrai, répliqua Louis-Marie à Poussaton, avec une feinte bonhomie, et je ne veux vous remercier, car après tout vous faites votre devoir et tous les bons Français doivent vous en louer. Ecoutez donc, là, tout bas. J'ai vu dans le bateau l'homme que vous cherchez, à ce que je devine. C'est un petit maigre, très sec, hein ? Il est caché avec la malle que vous cherchez aussi, hein ? Mais il y a à craindre qu'il ne la jette à l'eau, si on ne s'y prend pas bien. Attendez-moi une demi-heure, trois quarts d'heure au plus. Je reviens, je vous mène tout droit à lui. Faites bonne garde et ne laissez sortir ni homme ni caisse jusque-là.

Il s'éloigna escorté d'un beau sourire de dame police. Le blocus se referma.

Il s'ouvrit pourtant pour M. Delle, personnage important, que la plupart des assistants saluèrent d'un air plus contraint que cordial.

(A suivre)

entièrement réservés, et notamment ceux qui peuvent découler, pour le canton de Genève, de sa loi constitutionnelle du 19 février 1873.

"Donné à Berne le 14 avril 1888."

Cet arrêt a été pris à l'unanimité. Les radicaux eux-mêmes, congénères de M. Carteret, y ont souscrit.

CALENDRIER DE 1888

10^e année de la Confédération canadienne.
5^e mois : MAI, dédié à Marie.—31 jours.
Dimanches : les 6, 13, 20, 27.
Ascension le 3, Pentecôte le 13, Fête-Dieu le 24.
La Lune au périgée le 5, à l'apogée le 17.
Nouvelle lune le 6 à 5 h. 14 m. du soir.
Premier quartier le 13 à 6 h. 09 m. du soir.
Pleine lune le 21 à 10 h. 27 m. du soir.
Dernier quartier le 29 à 9 h. 38 m. du matin.
Le 6 mai, éclipse totale du soleil, invisible en Canada.

10 mai, mercredi.

10^e jour de la Lune, 136^e de l'année.
Mars : matin 3 h. 30, soir 3 h. 00 m.
Mercredi des Quatre-Temps.—En 1800, Napoléon Bonaparte pousse les Alpes au mont St-Bernard.
Durée du jour 15 h. 06 m., de la nuit 8 h. 54 m.
Lever du Soleil 4 h. 29 m., coucher 7 h. 23 m.
Milieu du jour à midi moins 4 m. Hauteur du Soleil 62° 3.
Lune : lever 02 h. 16 m. du soir, coucher demain à 2 h. 9 m. du matin.

SOMMAIRE

France.
Le R. P. Beckx.
Le comte de Chambord.
La ville de Rome.
Suisse.
FÉNELLETON.—La fille de Notre-Dame. A suivre.
Les compagnies d'assurance.
Reboisement.
Informations.
Missions de l'Afrique centrale.
Visiteur distingué.
Résumé des dépêches.
Amérique.
Agriculture.
Les journaux spéciaux.
Variété.
Petites nouvelles.
4^{ème} PAGE.
Ventes par le shérif.
Unités métriques internationales.
Télégraphe d'alarme de Québec.

ANNONCES NOUVELLES

Avertissement.—C. Peverley.
J. B. Pruneau, maître de Poste.
Société de construction permanente de Québec.—Alphonse Côté.
Au terrain aux Sauvages.—M. Xavier Mariel.
La compagnie de navigation à vapeur du St-Laurent.—A. Gaboury.
Cloutier & Lapointe, avocats.
A vendre.—J. & W. Reid.
Caisse d'Economie Notre-Dame.—F. H. A. Vézina.

CANADA

QUEBEC, 16 MAI 1888.

Les Compagnies d'assurance

Le Maire de Québec a réussi, nous dit-on, à amener les compagnies d'assurances à prendre des risques à des prix plus modérés sur les édifices appartenant à la Corporation. On ne va pas jusqu'à dire que ces conditions avantageuses s'étendent jusqu'à la propriété individuelle.

Si le Maire a obtenu des faiseurs des compagnies d'assurance, et si le bénéfice doit s'étendre jusqu'aux citoyens, nous en sommes heureux, car véritablement on nous rancônait. Or, ce système désastreux reconnaissait pour cause principale l'insuffisance d'eau dans les incendies. La Corporation étant la seule capable de remédier au mal, il n'est que juste qu'elle travaille à amener les Compagnies d'assurance à de meilleurs sentiments à notre égard. Si elle a réussi, tant mieux et nous le félicitons.

Mais ce n'est pas là toute la question.

On nous assure que la Corporation de Québec assure ses propriétés à des compagnies américaines qui ne sont pas tenues de payer la taxe de \$500 qu'elle percevait de toute compagnie qui tient ses bureaux à Québec. Rien d'étonnant alors qu'elles aient des taxes moins élevées que celles qui font des affaires ici.

Quant à ces compagnies d'assurance américaines qui montrent de si bonnes dispositions, on sait qu'elles n'ont pas le droit, en vertu de leur charte, d'assurer en dehors des limites de leur Etat respectif. D'autres n'ont point versé au Trésor Fédéral le dépôt

requis par le Statut. Voilà deux questions graves. Si ces compagnies ne se conforment pas à la loi, il est évident qu'elles ne peuvent être reconnues par l'Etat. D'un côté, elles n'ont pas les attributions voulues pour assurer ailleurs que dans l'endroit où elles ont été constituées légalement, et il n'existe aucun acte de notre législature provinciale qui leur donne de plus amples pouvoirs. Donc elles ne se sont pas conformées, comme toute telle compagnie le doit, aux exigences de la loi provinciale. D'un autre côté, elles sont en contravention à la loi fédérale, qui exige un dépôt d'argent pour la garantie des assurés.

En présence de ces faits, comment peut-on assumer la responsabilité très grande d'exposer la propriété publique à des pertes par le feu, sans pouvoir légalement avoir recours contre ces compagnies, qui n'ont aucun pied à terre dans la ville de Québec ?

Nous attirons l'attention de nos édiles sur ces faits, dont l'importance n'échappera à personne. Il nous semble qu'il serait prudent de payer plus cher, et d'avoir des polices d'assurance remplies des meilleures garanties.

Les compagnies d'assurances dont les papiers sont en règle existent en assez grand nombre à Québec ; il suffit de jeter les yeux sur le dernier rapport du Surintendant des Assurances du Canada pour se convaincre de ces faits.

REBOISEMENT

Nous avons eu la bonne fortune de pouvoir jeter un coup d'œil sur un ouvrage encore inédit de M. J. C. Chapais, un des collaborateurs les plus assidus et les plus remarquables du *Journal d'Agriculture*. Notre ami s'est occupé depuis plusieurs années d'études sérieuses sur la question qui passionne aujourd'hui le public, le reboisement de nos forêts, leur conservation, etc.

Aussi il traite sérieusement la question, et toujours au point de vue du Canada. Ce sera donc un manuel précieux pour le sylviculteur, précieux à cause des renseignements nombreux qu'il renferme, et aussi parce que ce sera le seul ouvrage du genre aussi complet.

La première partie de l'ouvrage est consacrée aux moyens qu'il faut prendre pour conserver nos forêts ; quels sont à cet égard les devoirs des gouvernements, des industriels, des marchands de bois, des colons, des touristes, chasseurs, pêcheurs.

La seconde partie renferme la question capitale : la réparation de nos forêts, quelles sont les obligations des sociétés ou Cercles de cultivateurs, des cultivateurs pris isolément, pour travailler utilement à cette œuvre de réparation.

La création des forêts fait l'objet d'une troisième partie. Où faut-il reboiser ? Quels arbres planter ? Quelles sont les essences forestières communes à toutes les provinces de la Confédération ? Leur description ? Voilà autant de chapitres que l'auteur traite avec habileté et compétence.

Plusieurs chapitres sont consacrés au reboisement naturel, au semis des graines, à la plantation, à la culture des arbres d'ornement, à la taille des arbres, aux soins qui leur conviennent.

La quatrième et dernière partie s'occupe de sujets spéciaux se rattachant à la sylviculture. Ainsi l'auteur y traite de la valeur des bois comme combustible et bois de service, des incendies dans les forêts, de l'éducation forestière, des associations forestières.

Ces quatre livres, divisés en un grand nombre de chapitres, forment un magnifique volume de 250 pages, orné de plus de 110 gravures. Il paraîtra bientôt, et nous invitons toutes les personnes désireuses de se le procurer, de s'adresser à M. Chapais, Varennes, qui se fera un plaisir de le leur envoyer, sur réception du prix de souscription : une piastre.

Missions de l'Afrique centrale

Les Missions catholiques publient une lettre de Mgr François Sogaro, vicaire apostolique, aux directeurs de l'œuvre de la Propagation de la Foi, datée de Khartoum, 9 mai 1888 : Permettez-moi de vous envoyer

quelques détails sur ma chère mission de l'Afrique centrale.

Arrivé à Khartoum, capitale du Soudan, dans la matinée du 8 courant, après un pénible mais assez heureux voyage, je me suis empressé de demander des éclaircissements au sujet de nos missionnaires de Nouba et d'El-Obeid. Connaissant l'intérêt que vous nous portez, je tiens à honneur de vous faire part de tout ce qui m'a été raconté par un israélite.

Cet israélite raconte donc que nos confrères de Nouba furent pris, vers la mi-septembre 1882, par quelques officiers du Mahdi, le faux prophète musulman actuellement insurgé contre le gouvernement Egyptien, et bien qu'il soit presque certain qu'ils ont eu à souffrir de mauvais traitements, il affirme cependant n'avoir jamais rien entendu dire à ce sujet par Dom Luigi Bonomi !

Après s'être emparés de Dom Bonomi, des frères coadjuteurs Joseph Regnotte et Mariani Gabriel, de trois religieux, sœur Amalia Andreis, supérieure, sœurs Eulalie Pesavento et Marietta Caprini, les Arabes les conduisirent en présence du Mahdi. Ce chef commença à les exhorter avec courtoisie et à les catéchiser pour les convaincre qu'il était le véritable envoyé de Dieu, que comme tel ils devaient l'écouter, renoncer au christianisme et embrasser l'islamisme. Dom Luigi, à qui il s'adressait spécialement, répondit avec fermeté :

"Trêve de paroles, je ne crois pas que tu sois l'envoyé de Dieu ; si tu l'étais, tu devrais avec une seule chèvre nourrir tout ce monde ; donc, si tu veux ma tête, la voilà, prends-la, mais je ne renoncerai jamais à ma religion et jamais je n'embrasserai l'islamisme."

Le Mahdi lui répondit avec douceur :

"Allez, allez, je prierai Dieu de vous éclairer."

Depuis ce moment, il paraît qu'ils n'ont plus été tourmentés et qu'ils ont suivi le Mahdi jusqu'au près d'El-Obeid.

INFORMATIONS

L'Electeur d'hier, dénature le sens d'un de nos écrits sur la politique provinciale. Nous n'avons pas publié d'article contre M. Mousseau. Voici ce que nous avons dit :

Si le Premier Ministre avait offert d'entrer dans son ministère, comme le dit un journal libéral, et si M. Mercier en donnait la preuve devant les électeurs de Jacques-Cartier, il serait bien difficile pour les conservateurs de ce comté de voter pour M. Mousseau.

Voilà tout. L'Electeur sera encore obligé d'aller ailleurs que chez nous pour rassasier le désir qu'il éprouve de faire des ennemis à M. Mousseau.

Le Citizen d'Ottawa annonce que M. Charles Thibault est à la veille de publier, en français, une biographie de Sir Charles Tupper, en même temps qu'une revue des principaux événements qui se sont passés dans le pays depuis que sir Charles est entré dans la vie publique.

La session de la législature du Manitoba s'ouvrira demain. Le premier acte sera l'élection d'un orateur, et nous espérons que le candidat à cette charge, sera un député qui entend et comprend la langue française.

Visiteur distingué

On lit dans la *Gazette de Joliette* : "Le Supérieur Général de l'Institut des Clercs St-Viateur, le Très Révérend P. Gonnert, est arrivé, hier soir, à Joliette, accompagné d'un frère de l'ordre, le Rvd M. Soulain."

Le Révérend Père vient au Canada, visiter toutes les maisons d'éducation sous le contrôle des clercs St-Viateur.

À la nouvelle de son arrivée à Joliette, un grand nombre de citoyens de Joliette se sont rendus au débarcadère des chars.

Le Révérend P. C. Beaudry, Supérieur de la maison de Joliette, était allé audevant du Supérieur Général, jusqu'à Montréal, avec plusieurs membres de l'Institut.

Les élèves du collège Joliette, sont allés, en corps, audevant du Supérieur-Général, jusqu'à la station de Joliette.

La fanfare du collège a joué les

plus beaux morceaux de son répertoire, durant tout le trajet depuis la station jusqu'à Noviciat.

On nous dit que le Très Révérend P. Gonnert, passera un an au Canada."

Nous nous joignons à notre confrère de Joliette pour saluer l'arrivée au Canada du Supérieur Général du Clercs de St-Viateur, et nous souhaitons que son séjour au milieu de nous lui soit agréable.

Résumé des dépêches

EUROPE

FRANCE

Paris, 15 mai 1888.

Une dépêche de Vienne annonce que l'état de santé du comte de Chambord inspire de sérieuses inquiétudes : une dépêche de Trieste dit que le prince est mourant.

M. Grévy est gravement malade. La chambre des Députés a voté, par 258 voix contre le crédit demandé pour l'expédition du Tonquin.

M. Waddington, de passage à Berlin, a dîné avec l'Empereur d'Allemagne, qui a témoigné attacher une grande importance aux bons rapports avec la France. M. Waddington a fait visite à M. de Bismarck.

On dit qu'à la prochaine assemblée de la compagnie du canal de Suez, il sera question du projet d'un second canal.

La France a pris possession de Porto-Novo, sur la côte africaine.

L'irlandais Mac-Dermott, dont il a été question dans une enquête à Cork, se trouve à Paris, dans le logement occupé antérieurement par Frank-Byrne.

ANGLETERRE

Londres, 15 mai.

Un vapeur revient d'un voyage à New-York ; à son départ de Liverpool, un homme avait remis au maître d'hôtel du bateau une boîte à destination de New-York ; en mer le chef des soupçons : la boîte fut ouverte par ordre du capitaine ; on y trouva une machine infernale, qui fut jetée à la mer. On a gardé soigneusement la boîte et l'adresse. A New-York, le fait n'a été notifié qu'au Consul-Général.

Une circulaire adressée par le Pape aux Evêques d'Irlande recommande au clergé de ne participer qu'aux souscriptions ouvertes pour soulager la misère du peuple.

Le Saint-Père signale le mal de la souscription aux fonds Parnell, parce que plusieurs se servent de ces fonds pour aider à des actes criminels.

On commence aujourd'hui à Dublin le procès de Fitzharris.

AMERIQUE

On signale de grands incendies à Barlett (Dakota), à Harrodsburg Kentucky, à Auburn-Bale et à Albany.

La tempête du 13 a causé de grands dommages au sud-ouest de Macon (Missouri).

La grève aux mines de charbon de Pittsburg a déjà causé une perte de 250 000 dollars.

A New-York, on signale une faillite de 100,000 dollars, de MM. Maxfield, marchands de fruits.

Le 13 mai la foudre a fait des dégâts à Long-Island.

Le 14, une grosse tempête de grêle a frappé l'Ohio et le Texas ; beaucoup d'animaux ont été tués.

Sur la frontière mexicaine, le fort Alamo vient d'être cédé au Texas.

On annonce de Valparaiso qu'un traité de paix vient d'être signé entre le Chili et le Pérou ; le Pérou cède pour dix ans les territoires de Tacna et d'Arico, après quoi un plébiscite sera appelé à décider qui aura ces provinces.

Les journaux spéciaux

Il se publie à Paris 240 journaux d'économie politique, de commerce ou de finances.

Parmi les feuilles financières, il faut signaler le *Filou*, [en voilà un du moins, qui ne cache pas son jeu] et la *Forêt de Bondy* [ce n'est pas un titre, c'est un programme !]

Chaque corporation ou corps de métier a son ou ses journaux. Il y a le *Journal des Maîtres* ceux de la *Genèdermerie*, de l'*Epicerie*, des *Facteurs des Postes*, des *Huissiers*.

Les gens à marier ont le *Trait d'Union* : les ouvriers typographes, le *Gutenberg* ; les employés des pompes funèbres, le *Croque-mort* ; les charbonniers, la *Houille* et le *Cours des charbons* [50 centimes le numéro].

Les inventeurs ont leur organe spécial, l'*Eureka*, ainsi que les buveurs d'absinthe : leur journal porte le nom de leur breuvage favori. Il y a un journal qui s'appelle le *Boa*, peut-être parce qu'il est d'une digestion difficile : un autre qui s'appelle la *Bombe* et qui éclate une fois par semaine. Les découpeurs de bois n'ont pas

moins de trois journaux ; *Decoupeur pour tous*, le *Decoupage* et la *Decoupure*.

Les gens bilingues, hargneux et grincheux ont aussi leur journal, la *Mauvaise langue*.

Il n'est pas, en un mot, une branche de l'activité humaine qui ne compte à Paris un ou plusieurs organes. En fait de journaux, tout a été tenté, jusqu'au journal gratuit.

Agriculture

BATTAGE DU BEURRE.

Mr H. A. Holmes, de Chatfield, Minnesota, dont les opinions font loi dans son Etat en ce qui concerne la fabrication du beurre, disait : Que lorsque son beurre se formait en une demi-heure, il arrêterait sa baratte pour voir ce qui causait cette rapidité de production, attendu qu'il ne désirait pas produire du beurre en moins de deux heures de temps. Un grand nombre de fermiers reconnaissent aujourd'hui qu'il faut baratter pendant une heure au moins et beaucoup préfère même baratter de une heure et demie à deux heures.

A côté de ces fermiers, il existe une catégorie de producteurs de beurre qui supposent que le beurre doit être fabriqué en une demi-heure et considèrent que toute minute employée à cette opération, en plus de cette demi-heure, peut et doit être considérée comme étant inutilement dépensée. Ces derniers fermiers ont pour la plupart des pâturages magnifiques, vaches de race valant de \$100 à \$1,000 chaque, de bonnes étables, des gens habiles et soigneux pour les conduire, les nourrir et les traire, une ferme modèle pourvue des ustensiles les plus perfectionnés, et malgré cela ils ne peuvent arriver à produire une bonne qualité de beurre.

A quoi cela tient-il ? uniquement au temps qu'ils ne peuvent et ne veulent pas accorder au beurre pour sa fabrication et pour permettre qu'il soit proprement baraté. A cette époque de l'année le beurre se forme difficilement ; cela tient à ce que les vaches ayant vêlé au printemps, les globules de crème demeurent plus petits avec le temps et se séparent difficilement du lait.

Les globules gras de la crème, placés dans des vases de fer blanc à large surface, se séparent très lentement en automne surtout si ces vases sont placés dans des endroits frais. La crème doit être souvent agitée pour en rendre la température uniforme et faire en sorte que le procédé de la séparation soit uniforme dans toute la masse.

L'emploi fréquent du thermomètre, la certitude que l'on en retire que la crème est également chauffée dans toutes ses parties, peuvent souvent diminuer le temps de la formation du beurre.

Si, immédiatement avant de baratter, on porte la température de la crème à 65° ou 67° et qu'on la remue jusqu'à ce qu'elle descende à 62°, on obtiendra du beurre dans un temps beaucoup plus court.

Dans beaucoup de cas, la crème n'est pas aussi chaude qu'elle devrait l'être, la dimension des vaisseaux qui la contiennent ne permettant pas de l'échauffer également, et lorsque l'on commence à baratter la masse de la crème est à 58° au lieu d'être à 62°, quoique la surface soit réellement à 62° : ceci arrive en automne et en hiver.

ASSEMBLÉE

DE LA PRESSE ASSOCIÉE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

La prochaine assemblée des membres de la Presse Associée de la province de Québec, aura lieu vendredi, 18 mai courant, à 3 heures précises P. M., à la salle du Scepteur Haydn, No 4, rue Saint-André.

Par ordre,

N. LEVASSEUR,
Président,
N.-E. DIONNE,
Secrétaire.

Petites Nouvelles

PERSONNELS.—M. C. O. Perrault, Consul de France à Montréal, MM. Caron et Robillard M. P. P. sont au St-Louis. MM. Mousseau et Sénécal sont retournés à Montréal hier par le bateau à vapeur le "Quebec."

LA BANQUE NATIONALE.—N'oubliez pas que l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la banque a lieu, cet après-midi, à 3 heures.

NOUVEAU GÉRANT.—M. W. Wainwright, du Grand-Tronc, a été nommé gérant du chemin de la Rive Nord.

M. Wainwright est un gentleman de beaucoup d'expérience en matière de chemins de fer, un homme aux vues larges et catholiques.

ANNIVERSAIRES.—Hier était le 36^{ème}

anniversaire du *Chronicle* et le 17^e de l'*Evénement*. Nos félicitations.

DÉMOLITION.—On a commencé à démolir la propriété Provans sur la rue St-Jean.

LE CERCLE CATHOLIQUE.—Le Cercle catholique a enfin pris possession définitive de sa nouvelle propriété, le dernier paiement de \$8500 étant échu et ayant été payé avant-hier. M. Nazaire Turcotte dont le cercle a acheté la propriété a fait remise de \$500 sur le prix d'achat qui était de \$9000.

EN GUERRE.—M. Beaubien, député d'Hochelega, était dans le comté de Jacques-Cartier, dimanche, pour organiser la campagne contre M. Mousseau.

DÉMISSION.—On dit que le député de Laval, M. Leblanc, préfère abandonner son mandat plutôt que d'attendre l'issue de la contestation contre lui. Il admet que ses agents l'ont compromis et doit se présenter de nouveau.

L'ÉGLISE DE ST-JEAN.—Nous ne pouvons nous lasser d'admirer l'activité avec laquelle M. Georges Beaucage pousse les travaux à l'église du faubourg St-Jean.

Nous remarquons des reliefs d'une architecture très délicate et des blocs de pierres énormes.

Le nombre des visiteurs accroit sans cesse, et plus on voit, plus on admire. Les Dames se sont mises avec beaucoup d'ardeur à la tête de cette œuvre religieuse.

Il y aura paraît-il, un concert pour le 23 de mai.

On y jouera le *farfadet*. Mmes Dessanes ont la direction de cette soirée.

UN NOUVEAU MÉDECIN.—Ceux qui passent sur le marché Jacques-Cartier St-Roch peuvent voir une nouvelle Madame Hainault.

Nous l'avons du moins vue hier matin. Elle consiste en une femme habillée en rouge, portant une espèce de bonnet de même couleur haut de 10 à 12 pouces, elle était assise dans une vieille calèche et débitait ses discours et ses remèdes à une foule de badauds ébahis.

Elle dit que son père et sa mère sont cannayens et elle *itout*.

Elle guérit les bronchites, la consommation, etc, etc.

MUSIQUE SUR LA TERRASSE.—Cette après-midi le corps de musique de la Batterie "A" jouera sur la terrasse de 3.30 h. à 5 h. p. m. sous la direction de M. Jos. Vézina.

L'AQUEDUC.—Hier à l'Hôtel de Ville le comité de l'Aqueduc s'est réuni, pour ouvrir les soumissions pour la construction d'un nouveau conduit maître. Sur huit soumissions quatre seulement ont été admises, les autres n'ayant pas donné de chèques.

Voici les noms des soumissionnaires et le montant de leurs demandes.

H. T. Beemer, de Montréal, chèque de \$27,500 accepté par l'Exchange Bank, six soumissions comme suit.....	400 000
	375 000
	440 000
	415 000
	535 000
	425 000
Wm McLea Walbank & Cie, chèque de \$32,500 accepté par l'Exchange Bank, quatre soumissions comme suit.....	439 853
	538 925
	634 592
	649 880

C. W. Carrier, de Lévis, deux chèques formant \$25,000 acceptés par la Banque des Marchands, cinq soumissions comme suit.....

	428 391
	493 388
	460 712
	460 000
	492 000

et une sixième demandant 2½ centins par livres de métal qui entrera dans les travaux.

W. L. Scott, de Montréal chèque de \$27,500 accepté par la Banque de Montréal, deux soumissions comme suit.....

	550 000
	530 000

LA FÊTE DES ARBRES.—Ce matin, Québec a un air de fête. Les pavillons flottent sur les principaux édifices et sur tous les kiosques de la Terrasse.

Une foule compacte circule dans les rues et sur la Terrasse.

Au Séminaire et à l'École Normale il y a grand congé.

À l'Université-Laval il n'y a pas de cours aujourd'hui.

La plantation a commencé en face des nouvelles batisses du Parlement.

Le programme est observé à la lettre. Sa Grandeur Mgr l'Archevêque, M. le grand Vicaire Légaré, M. le Recteur de l'Université assistaient à la fête et ont planté eux aussi leur arbre.

L'honorable M. Joly et l'honorable M. Lynch présidaient à la plantation.

Le corps de musique de la batterie "A" jouait de ses airs les plus variés.

Les soldats de ce bataillon formaient un

cordon autour du parterre en face du Parlement.

Il y avait une foule compacte. Nous donnerons de plus amples détails demain.

LES LICENCES.—On lit dans une dépêche l'Ottawa : « Une députation composée de délégués de plusieurs sociétés de tempérance est actuellement ici. Le but est de s'opposer au nouveau projet de loi relatif à la vente des boissons et à l'octroi des licences. Ce projet de loi est sur le point d'être adopté. »

UNE BEAUTÉ QUI SE TUE.—Mlle Buekle, de Philadelphie, E. U., institutrice, ne pouvant plus supporter une loupe qu'elle avait sur le nez, prit la résolution de la faire disparaître. Un médecin lui enleva la loupe en la brûlant par une composition chimique. L'opération la défigura tellement qu'elle en devint furieuse et se suicida avant hier en prenant du laudanum.

Plan d'Amérique.

ASPHYXIE.—Lundi, un des enfants de M. Charles T. Côté, âgé de treize ans et demi, est mort d'une manière fort tragique, à la Canadienne.

Il s'est penché sur le rebord d'un puits dont on ne se servait plus, et il a aussitôt été asphyxié par le gaz qui montait des profondeurs de ce puits.

Pendant alors l'équilibre, le pauvre enfant est tombé dans le trou béant où l'asphyxie a achevé de faire son œuvre.

MARITIME.—Le Napoléon III est arrivé à Halifax. Il remplace le *Newfield* qui est allé porter à Londres les échantillons de pêcheries canadiennes.

La *Canadienne* doit partir aujourd'hui ou demain pour sa croisière dans les pêcheries canadiennes.

Le *Dolphin* sera bientôt terminé ; il a 8 à 9 pieds de plus. Il est très élégant.

Le *Saguenay* est ouvert à la navigation et le vapeur *Saguenay* maintenant à Québec partira bientôt.

PARADES.—Hier soir, vers six heures, le bataillon de cavalerie a paradé dans la Grande Allée, avec trompette en tête. Il avait une mine très agréable.

Vers 8 h. 15, le Seme des Carabiniers Royaux parada d'abord au *Drill shed* puis se rendit sur l'Esplanade où il eut une exécution au clair de lune.

Le spectacle était magnifique.

Le bataillon a ensuite parcouru les principales rues avec musique en tête.

Il y avait des milliers de spectateurs.

PILULES DE HOLLOWAY.—Surexcitation nerveuse et langueur. Lorsque le système nerveux s'affaiblit, et qu'on sent l'énergie nous abandonner, il faut alors recourir aux pilules de Holloway pour faire disparaître le malade dans lequel on se trouve, et prévenir les inconvénients qui pourraient en résulter. Ces excellentes pilules agissent si facilement et en même temps si énergiquement sur les fonctions digestives, que tout l'être revit : le sang devient plus riche et plus pur, les muscles plus forts et les nerfs plus vigoureux. Elles conviennent à tous les âges et à toutes les classes.

UNE PLANTE ÉLECTRIQUE.—On sait que certains poissons sont doués de propriétés électriques. Ils donnent aux hommes et aux animaux qui les touchent des secousses pouvant aller jusqu'à la mort. Or, d'après le voyageur Levy, il existerait au Nicaragua un arbuste de la famille des Phytolacées, qui serait doué de propriétés analogues. On ne pourrait arracher une branche sans éprouver le même saisissement que si on touchait une batterie Rhumkorff.

Une boussole est influencée par la plante à une distance de 7 à 8 pas ; elle s'affaie à mesure qu'on l'approche ; tout au milieu des branches, l'aiguille se met à tourner rapidement. Le sol ne montre aucune trace de fer de cobalt ou nickel. L'intensité du phénomène varie avec les heures du jour ; presque nulle la nuit, elle atteint son maximum vers deux heures de l'après-midi, s'il y a quelque orage dans l'air. Quand il pleut, la plante est comme fétide. Ni oiseau, ni insecte n'approche de ce singulier arbuste. M. Lévy lui a donné avec raison le nom de Phytolacée électrique.

Variétés

—Le comble de l'habileté pour un agent de la sûreté : Arrêter les perturbations atmosphériques.

Les enfants terribles :

Mlle Lili n'a pas été sage : aussi est-elle sévèrement réprimandée par son aïeule maternelle, qui va lui faire demander pardon.

Mlle Lili résiste.

—Eh bien, puisque tu ne veux pas céder, je vais appeler le diable, qui va t'emporter.

Cette menace laisse froide l'enfant terrible.

—Comment l'ajouta le grand-mère tu n'a pas peur du diable ?

—Oh ! bonne maman, je sais bien qu'il ne viendra pas. Petit papa dit aussi tous les jours, en parlant de toi : « Que le diable t'emporte ! »

Et tu ne vois bien qu'il n'est pas venu te chercher.

Entre la poire et le fromage, un jeune Marcellais racontait qu'il avait échappé miraculeusement à un effroyable naufrage.

—Oui, disait-il, quinze de mes amis se trouvaient dans le bateau... Il chavira, et tous furent engloutis.

—Et comment, lui demandai-je, palpitant d'intérêt, avez-vous fait pour éviter ce malheur.

—Moi, me répondit-il le plus tranquillement du monde, j'étais dans un autre bateau.

Entendu aux examens d'admission...

—L'examinateur : —Pourriez-vous nous dire les emplois du noir animal ?

—L'élève, ignorant, mais ne voulant pas la paraître. —Parfaitement, M'sieur : mais vous pourriez me le demander plus poliment.

—Le jeune Toto, revenant de l'école, rapporte à ses parents un cahier tout taché d'encre.

—Eh bien ! c'est du propre, dit la mère, voilà un cahier perdu, tu seras puni.

—Maman, dit le jeune Toto, ce n'est pas ma faute, j'ai un voisin de classe qui est nègre, c'est lui qui a saigné du nez sur ma page.

Repos et confort pour les malades

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans la tête, le dos, les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifie le sang, promeut par son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'action autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens à 25 cts la bouteille.

Mères ! Mères ! Mères !

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade— cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets sont si prompts, il est si parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre, il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux États-Unis.

En vente partout à 25 cts la bouteille.

Québec, 6 janvier 1883.—1 an

Dans toute l'histoire de la Médecine

aucun médicament n'a jamais produit de cures aussi merveilleuses et n'a joui d'une si grande et si constante réputation que l'AYER'S Cherry Pectoral, qui est reconnu comme le remède employé dans le monde entier contre toutes les affections de la gorge et des poumons. La liste prolongée des cures remarquables opérées par ce médicament, sous tous les climats, l'a fait connaître universellement comme un agent sûr et efficace à employer.

Contre les rhumes ordinaires, qui sont les avant-coureurs de plus sérieuses maladies, il agit promptement et sûrement, soulageant toutes les souffrances et sauvant souvent la vie.

Son action protectrice quand il est employé à temps pour les affections de la gorge et des poumons, en fait un précieux remède que l'on doit toujours avoir sous la main. Personne ne peut s'en passer, et quiconque en fait usage une seule fois, continue à le faire. Les médecins connaissent maintenant la composition et les effets du Cherry Pectoral, en font ample usage dans leur pratique, et les prêtres, ainsi que les ministres, le recommandent pour la même raison. L'action de ce remède est absolument certaine, et il guérit toujours là où la cure est possible.

Préparé par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., E. U., chimistes pratiques et analytiques. En vente chez tous les Pharmaciens.

DECÈS

Asphyxié, le 14 courant Charles Darley-Ross, âgé de 13 ans et 6 mois, fils aîné de Charles To saint Côté.

Le convoi funèbre partira de River Vieux, La Canadienne, demain, le 17, à 9 h. A. M., et le service aura lieu à l'église de St-Roch, à 9 h. Précises.

Prière aux parents et amis d'assister sans autre invitation.

Société de CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUEBEC

LA 27^{ème} Assemblée Générale Annuelle des actionnaires de cette Société se tiendra à son bureau, LUNDI, le 28 courant, à SEPT HEURES et demie P. M., pour l'adoption et la confirmation des nouveaux règlements adoptés par les Directeurs de cette Société, le 2 du courant, et aussi pour la réception du rapport annuel et l'élection des Directeurs.

Par ordre,

ALPHONSE COTÉ,

Secrétaire-Trésorier.

Québec, 15 mai 1883—17 fév. 83.—1 an

CE JOURNAL peut-être trouvé sur la file au bureau d'annonces de J. B. ROWELL & CIE. (10, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York.

Québec, 25 mars 1880.



JUSQU'À nouvel avis, la Malle Anglaise par les Vapeurs de la Ligne Canadienne, via Rimouski, sera fermée à ce bureau les SAMEDIS, à 11 HEURES P. M., et un sac supplémentaire à midi.

J. B. PRUNEAU,

Maître de Poste.

Bureau de Poste,

Québec, 16 mai 1883.

Québec 16 mai 1883—11.

780

Avertissement !

NOUS désirons prévenir le public contre des épiciers et des marchands d'épicerie sans scrupules qui veulent, par le temps qui court, introduire une huile américaine sous l'apparence trompeuse de l'huile astrale de Pratt. La surveillance n'en est pas difficile, car ce qui sa couleur, sa lumière ou sa nature explosive se laisse bientôt apercevoir.

Mais d'après les moyens maintenant mis en pratique, le consommateur peut se facilement tromper au détriment de notre véritable huile Astrale dont la qualité est si bien connue. Le petit tour est ainsi joué :—Un acheteur se présente achète à notre bureau quelques barils d'huile astrale, se procure nos cartes, circulaires, etc., avec l'intention que nous annonçons que l'huile est vendue par lui. Cette annonce ainsi répétée à plusieurs reprises, finit par lui gagner la confiance publique. Ainsi, me, notre ami achète quelque chose qui le paye mieux, se procure un article à bon marché qui ressemble à l'huile astrale, et conséquemment la vend pour telle. L'acheteur non suspect, en voyant l'annonce et la carte installée, ne doute pas qu'on lui vende la véritable huile ; mais s'apercevant que l'article est inférieur, il conclut naturellement que l'huile a dégénéré en qualité. Nous prenons des mesures qui, nous l'espérons, protégera le public et la réputation de notre huile, et nous nous proposons d'exposer ceux qui se permettent de pareilles infractions à nos droits.

Plusieurs plaintes sont parvenues à notre bureau concernant la soi-disant huile astrale ainsi obtenue, et nous sommes bien obligés à tous ceux qui se trouvent dans le même cas, de vouloir bien nous donner des informations à ce sujet, au dépôt de l'huile astrale, rue Fabrique, où à

C. PEVERLEY,

Agent général pour la Cie de l'huile astrale de Pratt, 632, rue St-Pierre, Québec.

Québec, 16 mai 1883—1 an.

781

La ligne de Ste Anne

NOUS avons le plaisir d'annoncer que M. Elzéar Fortier, de Ste-Anne de Beaupré, ci-devant capitaine du *Laurentides*, a acheté, en société avec ses frères, l'excellent steamboat *Brothers*, pour le service de la ligne de Ste-Anne. Le *Steamer Brothers*, a commencé ses voyages réguliers et laissera Québec les MARDIS et les SAMEDIS et de retour de Ste-Anne les LUNDIS et VENDREDIS.

Le *Brothers* est connu pour un des meilleurs et des plus solides bateaux à vapeur de Québec et des environs.

L'organisation du service sera réglée de manière à offrir aux Pèlerins de la Bonne Ste-Anne toutes les garanties désirables de régularité, de confort et de célérité.

Québec, 9 mai 1883.

674

Romance nouvelle ! !

MON PAYS

DÉDIÉE à Mme ALBANI et chantée par elle à Montréal, le 31 mars dernier. Paroles de L. Fréchette, musique de G. Couture, avec titre orné du buste de Mme Albani. PRINX 30 cts.

—AUSSI—

SOUVENIR DU JEUNE AGE !

Chantée par Mme ALBANI, à Montréal, le 31 mars dernier. PRINX : 10 cts ; par la maille 11 cts.

BERNARD et ALLAIRE,

Editeurs de Musique,

6, Rue de la Fabrique, Québec.

Québec, 28 avril 1883—1 an.

7

Importation du printemps.

AYANT ouvert la plus grande partie de nos importations du printemps, nous montrons une immense variété d'étoffes à robes de la plus haute nouveauté, comprenant quelques-uns extraordinairement bon marché.

SATEENS unis et fleuris, indiennes, crotonnes frilling, rubans, dentelles, cols, poignets, cravates, fichus. Nos marchands d'étapes et de fantaisies sont des meilleurs fabricants, notre fond est considérable et d'une bonne valeur inaccoutumée.

LAINAGES. Tweeds anglais et écossais, serges pour habillements, draps fins de toute description, nous exhibons un fonds de marchandises des plus considérables, de la plus grande variété et de la meilleure valeur que nous n'ayons jamais offert.

GANTS. Nous faisons des gants une spécialité. Nous sommes seuls agents pour le célèbre gant de chevreau *Cette*, nous en avons un grand assortiment dans toutes les nouvelles nuances, de 2 à 6 boutons, gant lacié, mousquetaire, tyrolien, etc., aussi 350 dz. gants mousquetaire achetés à sacrifice, valant \$1.15, vendu 50c.

TAPIS. Nous montrons aussi un lot considérable de tapis, nouveaux dessins et à très bas prix. Brussels, Tapisseries Impériales, Ecossais, en ficelle, etc., Tapis en corde et de coco, rug, Nattes, etc., Rideaux en dentelle, études à rideaux en grande variété, couchettes en fer et en cuivre, couchettes pour enfant, matelas en broches, oreillers, traversins, etc., etc.

Les meilleurs prix et nul un anglais, dans toutes les largeurs, garantis bien conditionnés.

Behan Bros.,

Québec, 25 mars 1880.

997

IMPORTANT

pilepsie

SPASMES, ÉCLAMPSIE

et NÉVROSES, sont

RADICALEMENT GUERIS

par ma méthode.

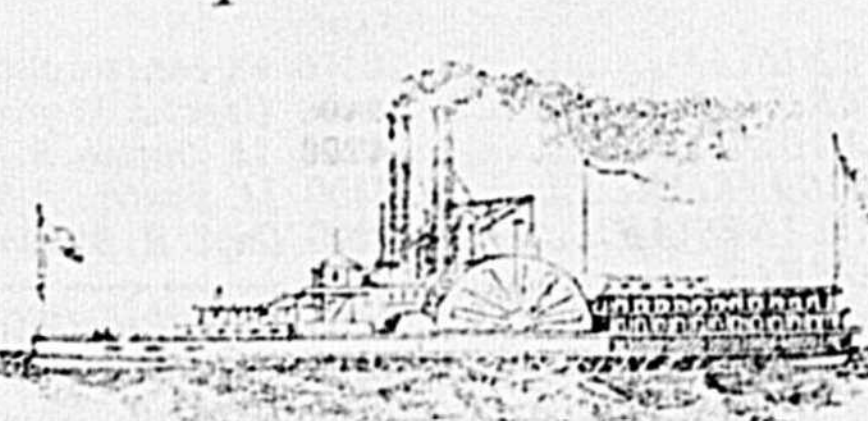
Les honoraires ne sont dus qu'après succès.

Traitement par correspondance

Prof. Dr Albert

29, Avenue de Wagram, 29, Paris

La Compagnie de Navigation à Vapeur du St-Laurent.



Le vapeur "Saguenay,"

CAPT. M. LECOURS,

PARTIRA du quai Saint-André, JEUDI, le 17 du présent, à 7.30 A. M., pour Chicoutimi et la Baie des Haies, faisant escale à la Baie Saint-Paul, aux Coutures, Les Éboulements, Malouin, Rivière du Loup, Tadoussac et l'Anse Saint-Jean, en allant et revenant.

Pour plus amples informations s'adresser au bureau de la Compagnie, quai Saint-André.

A. G. BOURY, secrétaire.

Québec, 11 mai 1883.

787

La Banque Nationale

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE annuelle des actionnaires aura lieu au bureau de la Banque.

MERCREDI, le seize mai prochain,

A TROIS HEURES P. M.

Le livre des transports d'actions sera clos depuis le 16 jusqu'au 30 AVRIL inclusivement.

Par ordre,

P. LAFRANCE,

Québec, 3 avril 1883.

Caissier.

762

Propriété à vendre ou à louer.

CETTE magnifique propriété située à St-Laurent, Islet d'Orléans, appartenant au cousin, et comprenant un lotin de terre de sept arpents de long sur un demi arpent de large avec maison, grange, remise et écurie et

AUSSI

Jardins, arbres fruitiers importés, ainsi qu'un superbe étang. Cette propriété est à un quart de lieue de la Baie de St-Laurent et il y a une magnifique trottoir conduisant de l'une à l'autre.

La vue y est très étendue et des plus belles. Conditions faciles.

S'adresser au propriétaire.

E. A. DÉRY,

Québec, 17 février 1883.—

Recorder,

Québec.

747

Cloutier et Lapointe,

AVOCATS.

No 98, RUE ST-PIERRE.

ALFRED CLOUTIER, L. L. L.

URBAIN LAPOINTE, L. L. L.

Québec, 8 mai 1883.

7-6

LOUIS JOBIN,

STATUAIRE

COIN des RUES CLAIR FONTAINE et BURTON,

QUARTIER MONTCALM,

QUEBEC

Québec, 5 mai 1883.

785

On demande

UNE FAMILLE, composée du père, de la mère et de deux ou trois enfants, dont le plus jeune n'aurait pas moins de 14 ans.

AUSSI

TROIS HOMMES ayant quelques connaissances en agriculture.

On préféreraient des jeunes gens pour ces derniers.

Pour travailler sur la Batture aux Loups Marins.

S'adresser à

ALFRED LEBRETON,

Québec, 1er mai 1883.

L'Islet.

780

Caisse d'Economie Notre-Dame,

QUEBEC, 1er MAI 1883.

LA BANQUE FAISRA A SON BUREAU

LE ET APRÈS

1er Juin Prochain

Un dividende de 50p

sur le montant du capital versé pour les six mois expirant le 31 mai courant.

L'Assemblée annuelle des actionnaires aura lieu dans les bâtiments de la Banque, Haute-Ville, le

3ème lundi de juin prochain à sept heures et demie P. M.

Par ordre,

F. R. A. VÉZINA,

Québec, 2 mai 1883—78.

Secr.-Trés.

781

NOUVEAU MAGASIN D'ÉPICERIES

Turcotte & Provost,

205, RUE ST-JOSEPH, Bloc Angers

ST-ROCH.

EN GROS ET EN DETAIL

Vins de messe garantis purs,	Cigares de la Havane
" Bordeaux,	Julienne
" Bourgogne,	Sardines à l'huile.
" Champagne,	" au beurre.
" Sauterne,	" aux tomates.
" Sicile,	Truffes
" Madère,	Pâtés de foie gras truffés.
Eau-de-vie, Genièvre,	Olives à la mesure.
Chartreuse,	Bénédictine.

LIQUEURS ET CONSERVES ALIMENTAIRES DE TOUTES SORTES.

Fromages de Gruyère,	Thés et cafés de 1ère qualité.
" Camembert,	Assortiment complet et varié
" anglais et canadiens	
" Roquefort (Emmenthal)	

